Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 085-258502962-20250520-D061_BUR200525-DE

D061-BUR200525

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Frédéric FOUQUET, Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 13 mai 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Convention de financement 2025 - Fonds Départemental pour l'Inclusion Numérique

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que dans le cadre de la feuille de route France Numérique Ensemble (2024-2027), Vendée Numérique a mis en place avec la Préfecture de Vendée et avec la CAF un Fonds Départemental pour l'Inclusion Numérique pour l'année 2025.

Considérant que Trivalis a été sollicité par Vendée Numérique pour verser une contribution financière destinée à alimenter ce Fonds et financer des projets d'inclusion numérique au titre de l'année 2025 ; l'objectif est de pouvoir soutenir des projets qui développent l'accès au numérique, au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire.

Considérant que dans ce cadre, des appareils informatiques déclassés mis en déchèteries seront reconditionnés afin de les remettre à des publics éloignés du numérique.

Considérant que cela permettra à Trivalis d'agir en faveur du réemploi et de détourner une partie du gisement des DEEE.

Considérant que lors du bureau de Trivalis du 18 mars 2025, les élus ont validé le principe d'une participation financière de Trivalis à hauteur de 5 000 euros pour l'année 2025.

Considérant qu'une convention doit être signée pour formaliser les engagements de Trivalis et Vendée Numérique pour le versement d'une contribution financière destinée à alimenter ce Fonds et financer des projets d'inclusion numérique au titre de l'année 2025.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- **Approuver** la convention de financement du Fonds Départemental pour l'Inclusion Numérique pour l'année 2025,
- **Autoriser** le Président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Approuve** la convention de financement du Fonds Départemental pour l'Inclusion Numérique pour l'année 2025,
- **Autorise** le Président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).